

Questions orales

M. l'Orateur: Il est certainement contraire au Règlement de la Chambre—depuis longtemps—qu'un député en accuse un autre de mentir. Je n'ai pas entendu le député dire cela. Je devrais m'en remettre au hansard. J'espérais que nous ne nous mettrions pas dans une telle situation. Naturellement, si le député a porté une accusation, il devrait la retirer.

M. Peters: Je n'ai pas dit que le ministre mentait. J'ai dit que je pourrais être forcé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Peters: J'ai dit que je pourrais être forcé de le dire. Monsieur l'Orateur, je crois que le hansard révélera clairement que j'ai dit que c'est un mensonge et il semble y avoir divergence à ce propos. Je n'ai pas traité le ministre de menteur, mais j'ai dit que le rapport qu'il nous a communiqué était mensonger.

M. l'Orateur: A l'ordre. La distinction est peut-être un peu subtile. Le député a le droit de mettre en doute l'exactitude d'un rapport remis au ministre, mais non la sincérité d'un autre député qui communique ce rapport. Je crois qu'il faudrait souligner le fait que le député déclare qu'il n'a pas accusé le ministre de mentir mais qu'il a traité de mensongère la déclaration du ministre. Si le député confirme ma façon de voir la situation, je ne crois pas qu'il faille retirer l'accusation, mais il faudrait que cela soit établi de façon très claire et j'espère que c'est ce que le député confirmera à la présidence.

M. Peters: C'était bien là mon intention et je suis convaincu que le hansard établira que c'est bien cela qui s'est passé.

M. l'Orateur: Il reste encore trois minutes avant que ne s'achève la période des questions. La présidence donne la parole au député de Winnipeg-Sud-Centre.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES**DEMANDE D'ACCROISSEMENT DE LA QUOTE-PART FÉDÉRALE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES VOIES FERRÉES—LA CRISE ÉNERGÉTIQUE**

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Eu égard à la crise du transport causée par la pénurie de carburant, le ministre envisage-t-il maintenant d'augmenter la quote-part de 50 p. 100 du gouvernement fédéral pour le réaménagement des lignes ferroviaires dans les villes du Canada en vue de promouvoir le transport interurbain par rail, de concert avec les municipalités et les provinces?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il sera préférable de répondre à cette question quand la mesure législative sera présentée.

[M. Allmand.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LES FUITES DE DOCUMENTS—LA QUESTION DES POURSUITES CONTRE LES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES—LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES MESSAGES**

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je me suis déjà enquis de l'enquête concernant la divulgation intempestive de documents. Je crois que les députés aimeraient savoir si des accusations ont été portées à ce sujet en vertu de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique pour violation du serment de discrétion que les fonctionnaires sont tenus de prêter aux termes de cette loi avant d'occuper des postes de confiance?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, aucune accusation n'a encore été portée. L'enquête se poursuit.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je voudrais poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: J'accorderai la parole au député, mais nous sommes rendus au moment où je dois faire l'appel de l'ordre du jour.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il est persuadé que la ligne de conduite adoptée dans cette affaire constituera une réponse positive aux recommandations de l'APFAE, l'organisme professionnel réunissant les fonctionnaires de ce ministère désireux, comme je le suis et comme le sont tous les Canadiens, pour des raisons manifestes, que toutes les mesures soient prises pour assurer le caractère confidentiel des communications diplomatiques et l'intégrité de nos affaires étrangères.

M. Sharp: Oui monsieur l'Orateur. Je dois dire que j'ai été extrêmement satisfait de voir la résolution approuvée par l'association professionnelle des fonctionnaires des affaires extérieures qui appuie la position que j'ai moi-même prise, de même que la plupart des députés, je l'espère.

* * *

LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES**LA DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT**

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. En son absence, je la poserai au ministre des Finances. La présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires ayant déclaré, hier, que les Canadiens vont devoir s'habituer à une hausse du prix des aliments, je demande au ministre si cette déclaration est conforme aux intentions du gouvernement, et dans le cas contraire, si le gouvernement entend demander la démission de la présidente?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais voir cette déclaration dans son contexte et déférer cette question à mon collègue, à qui elle rend compte.